Femmes, droit et société

Préface

Professeur Ingeborg Schwenzer, Présidente du groupe d'expert-es-s

Les premiers projets mené dans le contexte du Programme National de Recherche 35 "Femmes, droit et société - les voies vers l'égalité" ont débuté en 1993; tous les travaux sont maintenant terminés. En arrière-plan du Programme se situait le constat que, bien que le principe de l'égalité ait été intégré à la Constitution en 1981, en Suisse les inégalités entre les sexes sont loin d'avoir été éliminées et ne peuvent pas l'être par le droit seulement. Il est évident que l'égalité entre les sexes implique un problème beaucoup plus complexe, dont les solutions doivent être recherchées simultanément à différents niveaux. Quelle pourrait et quelle devrait être la contribution de la recherche? Pour mener une politique efficace de l'égalité, il faut disposer de données solides concernant la situation dans laquelle se trouvent femmes et hommes en Suisse. Il faut aussi réfléchir systématiquement à ce que sont les bases théoriques de l'égalité: qu'entend-on par ce terme, et quelles sont les conséquences des différents concepts au niveau de la pratique? Nous sommes loin d'être d'accord sur ce que devraient être les objectifs d'une démarche vers l'égalité - ce qui complique d'autant celle-ci. Une troisième tâche importante à attribuer à la recherche est donc d'identifier les obstacles et d'analyser les résistances manifestées à l'égard de l'application des visées d'égalité. C'est en se fondant sur ces différentes bases que l'on pourra et devra finalement évaluer les mesures concrètes et en proposer d'autres.

Les objectifs relevant de l'application pratique et politique du principe d'égalité mis à part, le PNR s'est également fixé des visées liées à la pratique scientifique. L'inégalité s'exprime aussi par une sous-représentation marquée des femmes dans le contexte de la recherche ce qui, entre autres, fait que cette dernière néglige certains thèmes et perspectives. Le PNR 35 fournit une impulsion importante à la recherche sur les rapports sociaux des sexes – un domaine qui occupe en Suisse une place marginale. Les résultats du programme seront intégrés par les universités et Hautes Ecoles et surtout, les projets menés par de jeunes chercheurs leur auront fourni une occasion de se qualifier. Dans ce sens, ils contribuent à promouvoir la relève et permettent d'établir un potentiel de chercheurs capables de se consacrer aux études genres en Suisse.

La présente publication est le troisième et dernier bulletin d'information du PNR 35. Elle fournit une brève synthèse des résultats de 23 projets de recherche, ainsi que des renseignements quant aux publications et aux coordonnées des équipes de recherche – ceci à l'intention des lecteurs souhaitant approfondir les thèmes traités.

PNR 35: Un état des lieux

Prof. Dr. Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Directrice du PNR 35

Pendant quatre ans, une cinquantaine de chercheuses et de chercheurs répartis dans 24 projets se sont penchés sur la problématique des rapports sociaux de sexe. Leurs recherches sont structurées autour de trois grands axes qui constituent également les objectifs que s'est fixés le PNR 35.

Notre premier objectif est d'analyser les différentes conceptions de l'égalité qui ont façonné les relations entre hommes et femmes dans le passé ou celles qui le font dans le présent. Il importe donc de connaître la genèse et l'évolution des concepts de l'égalité, que ce soit sur le plan social, juridique, philosophique, religieux, etc. Le second objectif du PNR35 est de mettre en évidence les obstacles qui contrecarrent la concrétisation de l'égalité. Il nous importe de savoir dans quels domaines, et surtout, pourquoi la mise en oeuvre de la politique de l'égalité n'atteint pas son but. Le troisième objectif du PNR35 vise à repérer des voies d'action disponibles et possibles pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

Bien entendu, ces vastes visées dépassent de loin le cadre limité du Programme. Néanmoins, les recherches, dont les résultats sont compilés dans près de 10'000 pages, ont apporté un certain nombre d'éclaircissements à ces problématiques. Les « synthétiser » est une entreprise à la fois difficile et périlleuse, ce qui invite plutôt à tenter d'en relater quelques lignes forces.

• A propos du premier axe de recherche, il y a confirmation d'un phénomène plus ou moins reconnu qui est caractère socialement construit des genres et de leurs relations. Plusieurs projets du PNR35 montrent en effet que le masculin, le féminin et leurs rapports ne sont pas des faits de nature mais bien des (re-)présentations élaborées. Ce processus de construction, dont la sexualisation contribue à donner une assise naturelle, est sans cesse readapté en fonction du principe de l'hiérarchie des sexes et des besoins spécifiques des sociétés.

Les représentations de sexe sont solidement ancrées. Non seulement elles pénètrent dans tous les sous-systèmes sociaux comme le droit, l'économie, l'éducation, la famille, etc., mais elles sont en même temps activement appuyées par les institutions, dont notamment les religions, les tribunaux, les entreprises, etc. Il se produit un processus de validation mutuelle. Par exemple, les différences entre hommes et femmes s'inscrivent sur le marché du travail, où la ségrégation des professions se fait en fonction du sexe. Les modes d'organisation de l'entreprise viennent ensuite la renforcer, ceci en sexualisant les postes de travail et en naturalisant les qualités professionnelles. Les employés légitiment enfin ce discours et ces pratiques, les femmes et surtout les hommes défendant chacun « leur » territoire.

Bien qu'elles soient établies et autorenforçantes, les représentations se révèlent susceptibles de se transformer. Dans les sociétés modernes où l'identité des

individus devient apparemment plus « négociable », on constate un début de readaptation des représentations de sexe dans le sens d'un certain assouplissement. C'est le cas notamment dans certains secteurs de la politique ou de l'économie, où la mixité commence à se pratiquer sans toutefois bouleverser la hiérarchie entre hommes et femmes. Par ailleurs, ce processus de transformation n'est ni nouveau, ni définitif. Des études historiques montrent que la discontinuité constitue précisément une constante de l'évolution des rapports sociaux de sexe, et que les fréquentes retours en arrière rendent illusoires le terme même de l'acquis.

• La mise en évidence des obstacles à l'égalité, qui constitue le second axe de recherche du PNR35, se révèle plus ardue que prévue. Si les inégalités entre les sexes apparaissent souvent comme des évidences, l'identification des barrières et surtout de la chaîne causale qui les relie demande par contre des analyses poussées.

Il s'agit, tout d'abord, d'un champ extrêmement fragmenté. On trouve notamment plusieurs modèles de l'égalité. Ainsi, l'égalité formelle et l'égalité matérielle constituent deux visions qui diffèrent tant au niveau des postulats qu'à celui des argumentations ou encore des conclusions. A la pluralité des modèles s'ajoute la dynamique des codifications. Par exemple, les jugements sur les réglementations des rapports de sexe sont susceptibles de changer: l'interdiction du travail de nuit pour les femmes ou la coéducation par exemple sont considérés tour à tour comme des progrès et des obstacles. La perception des inégalités constitue un autre exemple d'éclatement: non seulement la sensibilité vis-à-vis de la question varie selon les espaces sociaux, mais elle tend à diminuer avec la proximité ou l'intimité, c'est-à-dire au moment où des relations deviennent plus personnalisées.

La mise en évidence des obstacles exige ensuite tout un travail de dévoilage et de « contextualisation ». Contentons de signaler quelques apports du PNR35.

Il y a par exemple des progrès mais qui ne le sont pas réellement, comme la féminisation d'une profession. A cet égard, la sur-visibilité qui entoure des femmes pasteurs en tant que nouvelles arrivées à la cléricature joue le rôle d'une loupe, qui amplifie et exagère la réussite d'une minorité. Elle laisse cependant dans l'ombre l'échec de la majorité ainsi que des symtomes qui accompagnent la féminisation, comme perte de prestige, baisse de salaire, précarisation, etc.

Reconstituer la chaîne causale des inégalités demande notamment que l'on ne se contente pas de la prmière explication. Par exemple, si l'analyse du rapport travail et hors-travail montre que l'investissement professionnel des femmes n'est pas subordonné à leurs charges familiales, ceci ne signifie en aucun cas que la réconciliation famille-travail constitue un facteur secondaire pour l'engagement professionnel. Au contraire, une solution à ce problème doit être trouvée au préalable et gérée continuellement par les femmes désireuses de travailler. Aussi le « ticket d'entrée » n'équivaut-il en aucun cas à un accès à vie et encore moins à une base de promotion pour la carrière dans le monde du travail.

Une autre difficulté que pose le travail de dévoilage est le caractère nonsymétrique des situations. Hommes et femmes tirent des bénéfices très différents de la même situation, par exemple, de leur engagement bénévole dans le domaine social, ou encore ils réagissent différemment aux membres de l'autre sexe qui s'aventurent sans leurs « bastions » professionnelles. Bien entendu, les mêmes facteurs produisent rarement des effets identiques pour les deux sexes. Le mariage, par exemple, constitue un malus pour les femmes mais un bonus pour les hommes au point de vue du salaire.

• Dans le cadre du troisième axe de recherche, qui vise à repérer des voies d'action disponibles et possibles pour promouvoir l'égalité entre les sexes, il ne s'agit pas bien sûr de livrer des solutions « clés en main ». D'une part, le débat public joue un élément essentiel dont toute politique devrait tenir compte. D'autre part, la pluralité des conceptions de l'égalité ou l'aptitude des constructions sociales du genre à se renforcer mutuellement et à s'adapter rendent visibles la complexité de la question de l'égalité des sexes et l'état lacunaire de nos connaissances. Néanmoins, und grand nombre de projets du PNR35 ont fait des propositions concrètes concernant les domaines spécifiques qu'ils traitent, que ce soit dans le domaine du droit, de l'économie, de l'éducation, de la famille, etc.

Dans l'ensemble, c'est le besoin d'actions pour changer la réalité qui est mis en exergue dans les projets, puisque l'égalité entre hommes et femmes semble d'ores et déjà être reconnue en tant que norme dans la société suisse. Mais audelà de ce principe conducteur, des projets soulèvent également des problèmes sousjacents à la mise en oeuvre d'une politique de l'égalité des sexes. Par exemple la pluralité croissante des situations des femmes en tant que groupe rend difficile des mesures globales; ou encore le clivage entre l'individuel et le collectif constitue un obstacle juridique de taille à l'application des mesures positives.

Bien entendu, les progrès dans les questions féminines et de l'égalité ne peuvent être imputés uniquement à une politique menée en fonction de ces finalités. Ce serait réducteur par rapport à la réalité infiniment plus complexe, où très souvent, des motifs extrinsèques se révèlent au moins aussi déterminants. Ainsi, si la déstandardisation des conditions de l'emploi la norme du modèle masculin du travail à vie et à plein temps, la raison devrait être chrchée davantage dans le besoin de flxibilité que d'égalité des exes de la part de l'économie en phase de restructuration. Ainsi, au-delà du risque du back lash, il arrive que les « crises » fragilisent le statu quo et puissent par là être bénéfiques aux femmes.

Ces résultats soulèvent toute une série de questions: la promotion des femmes se fera-telle à l'avenir de plus en plus en par des motifs « venant d'ailleurs »? Une politique globale de l'égalité sera-t-elle encore possible étant donné une individualisation croissante des inégalités? Si non, devrions-nous désormais nous contenter des mesures sectorielles? Si oui, les notions de « pertes » et de « gains » auraient-elles encore un sens? Ces questions, qui attendent d'être analysées, montrent que le programme national de recherche No 35, tout en donnant à la recherche sur les femmes et les rapports sociaux de sexes en

Suisse d'importantes impulsions, ne constitue qu'un début d'un long travail de réflexion incombé au monde scientifique.

Quotas et égalité

Kathrin Arioli

Les principales questions auxquelles le projet "Quotas et égalité" s'est intéressé peuvent se résumer comme suit: Sur quels modèles d'égalité et d'émancipation les quotas se fondent-ils? Avec quels modèles sont-ils compatibles? Quels sont les obstacles d'ordre juridique ou autre qui rendent leur mise en oeuvre difficile? Comment les réglementations fixant des quotas doivent-elles être formulées pour qu'elles puissent devenir moyen efficace d'obtenir une égalité de fait entre hommes et femmes?

Le projet avait pour objectif de faire connaître à un large public suisse intéressé les résultats des travaux de recherche entrepris à l'étranger dans différentes disciplines, d'encourager la mise en chantier de projets similaires en Suisse et d'animer le débat scientifique qui se déroule dans notre pays. Pour parvenir à cet objectif, nous avions prévu d'organiser une rencontre intitulée "Quotas et égalité" et de mandater de petits projets de recherche.

La rencontre internationale mentionnée ci-dessus s'est déroulée du 30 mars au 1er avril 1995, dans le cadre de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Les chercheurs et chercheuses suivants ont accepté de présenter une contribution: Tom Campbell, Faye Crosby, Jonathan Leonard, Andrea Maihofer, Heide Pfarr, Ute Sacksofsky, Hege Skejeie et Eliane Vogel-Polsky. Leurs interventions ont clairement montré que le contexte sociétal, politique, scientifique et culturel propre aux différents pays influence le débat sur la légitimation et la légitimité des quotas, comme d'ailleurs l'efficacité des règlements de ce type qui ont déjà été mis en vigueur. Les caractéristiques des processus politiques de décision, le degré d'homogénéité sociale manifesté par un Etat, la manière dont une société donnée perçoit la discrimination et la structure de la participation démocratique définissent les domaines dans lesquels des quotas peuvent être introduits et appliqués avec succès.

Les mandats de recherche ont été confiés à Sidonia Blättler et Birgit Christensen, Christa Tobler, Tomas Poledna, Denise Buser et Ruth Voggensperger, ainsi qu'à Regula Mader. Quatre de ces contributions se sont intéressées en priorié aux quotas relevant du domaine politique. Il s'agit d'une part de travaux théoriques concernant la question de la constitutionnalité des quotas, d'autre part de recherches plus axées vers la pratique et qui s'intéressent à divers modèles concrets de mise en application de quotas. Une contribution traite du débat philosophique en rapport avec les aspects éthiques et juridiques; elle tient compte d'approches innovatrices et de données en rapport avec la théorie de l'assimilation. Un autre travail présente diverses doctrines juridiques en matière d'égalité entre les sexes, examinant leur rapport avec les quotas ainsi que la manière dont cette notion se traduit dans la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Ces contributions ont servi à combler quelques lacunes au niveau de la recherche; mais de nombreuses questions demeurent ouvertes – celles, par

exemple, de l'implémentation des quotas et du rapport coûts-bénéfices économiques au niveau de leur mise en oeuvre.

Conventions collectives du travail – (pas) une affaire d'hommes

Beat Baumann, Tobias Bauer, Bettina Nyffeler, Stefan Spycher

Inégalités cachées entre hommes et femmes

Dans le but d'examiner l'importance que revêtent les conventions collectives du travail (CCT) - l'instrument le plus important du partenariat social - dans la politique en matière d'égalité, notre groupe de recherche s'est penché sur les 69 plus grandes conventions sur le plan de l'égalité. D'une part, les conventions reflètent les préjudices dont souffrent les femmes dans le monde du travail, d'autre part elles comportent des aspects qui constituent un pas important vers l'égalité. Il existe par exemple un règlement relatif à la maternité qui s'applique à 96 pour cent des femmes liées par une CCT: la durée moyenne du congé de maternité est de douze semaines et dépasse nettement le minimum légal notamment pendant les premières années de service. Cinq CCT prévoient un congé parental non payé de sept à douze mois. Certains règlements concernent toutefois exclusivement les mères et consolident de ce fait la répartition sexuelle des rôles.

Certaines conventions - à peine un quart - comblent une lacune de la loi en autorisant les salariés à s'absenter de leur travail deux à cinq jours par an, tout en étant payés, pour s'occuper de leurs enfants lorsque ceux-ci sont malades. Ce droit ne s'étend cependant qu'à un tiers du total des personnes assujetties.

Les discriminations salariales directes envers les femmes sont devenues rares dans les grandes CCT, depuis l'entrée en vigueur de l'article sur l'égalité en 1981. Deux seulement des 69 plus grandes CCT, qui touchent 1,24 million de personnes - 88 pour cent de tous les travailleur(euse)s assujettis - prévoient pour les femmes des salaires inférieurs à ceux des hommes. Ce résultat réjouissant est toutefois tempéré par la constatation que les petites CCT comportent encore de nombreuses discriminations salariales directes et que des discriminations indirectes ont fréquemment remplacé des dicriminations directes. Par exemple, lorsque les catégories de salaires "femme" et "homme" on été remplacées par "travaux faciles" et "travaux pénibles". Dans l'ensemble, une CCT sur six contient encore des catégories de salaires préjudiciables aux femmes.

Le travail à temps partiel est désavantagé

Contrairement aux hommes qui occupent en majorité des postes à plein temps, plus de 50 pour cent des femmes travaillent à temps partiel, surtout lorsqu'elles ont des enfants. Une convention sur trois exclut au moins partiellement la possibilité de travailler à temps partiel. Le mode d'indemnisation des heures supplémentaires constitue également un préjudice. Seules trois conventions prévoient que cette indemnité doit être

versée dès le moment où les heures de travail dépassent l'horaire partiel fixe

Six conventions, qui touchent 16 pour cent de toutes les femmes assujetties, professent l'égalité des chances entre femmes et hommes: elles contiennent des règlements particuliers concernant la promotion des femmes. Le langage utilisé par les conventions est cependant largement masculin. Dans trois cinquièmes des CCT examinées, le langage a un caractère tout à fait masculin qui suffit à exclure les femmes.

Un partenariat social respectueux du principe de l'égalité

Le groupe de recherche montre, au moyen de modèles de réglementation, comment faire des conventions collectives de travail un instrument efficace pour concrétiser l'égalité entre femmes et hommes. Afin d'éviter à l'avenir des discriminations directes et indirectes, il faut, en premier lieu, que toutes les personnes qui travaillent dans des entreprises soumises à des CCT soient incluses dans celles-ci, indépendamment du domaine dans lequel elles travaillent et de leurs conditions de travail. Une transparence accrue des salaires faciliterait en outre la concrétisation de l'égalité des salaires entre les sexes. Etant donné que la possibilité de concilier profession et obligations familiales représente une revendication fondamentale dans la lutte pour l'égalité, elle doit faire l'objet d'une plus grande attention dans la politique contractuelle. Ce serait chose plus aisée si des commissions en matière d'égalité étaient prévues dans les CCT.

Codification des rôles dans l'assurance invalidité

Katerina Baumann et Margareta Lauterburg

Comme l'assurance vieillesse et survivants, l'assurance invalidité est une assurance nationale qui protège non seulement les personnes exerçant une activité rémunérée, mais bien l'ensemble de la population. Selon la Constitution et la loi sur l'assurance invalidité, femmes et hommes, non-actifs et actifs se trouvant dans des situations comparables devraient en principe être traités de la même manière.

Or, les chiffres montrent que les ressources sont unilatéralement réparties: les hommes invalides touchent plus souvent une rente que les femmes. De plus, ils touchent plus souvent qu'elles une rente entière. Quant aux mesures relatives au domaine professionnel, nous constatons qu'elles défavorisent nettement les femmes. Les soutiens pratiques ne sont pas distribués de manière égalitaire, les femmes invalides recevant moins souvent des instruments qui, lorsqu'elles en disposent, sont meilleur marché.

Notre projet s'est intéressé aux questions suivantes:

• Le principe de l'attribution d'une valeur égale au travail rémunéré et au travail non-rémunéré (ménage, éducation des enfants, soins), compris dans le droit subordonné, est-il respecté? Ce droit vide-t-il de sa substance la conception de la valeur égale incluse dans la Constitution et dans la loi?

- Les révisions apportées au droit subordonné conduisent-elles vraiment à une amélioration de la situation des femmes concernant les prestations? La réalité résiste-t-elle aux mesures prises pour établir une égalité de droit?
- Des jugements de valeur concernant l'appréciation de ce qui convient aux deux sexes influence-t-il la manière dont des prestations sont accordées aux femmes assurées? Des idées toutes faites en rapport avec les rôles attribués aux deux sexes empêchent-elles que les ressources soient réparties de manière équitable et que les principes d'égalité soient appliqués?
- Compte tenu des réponses trouvées aux questions ci-dessus, quelles mesures faudrait-il prendre pour que les femmes soient moins défavorisées dans le contexte de l'AI?

En utilisant des édits et directives, ainsi que la jurisprudence, nous avons cerné et analysé l'évolution et l'état actuel des choses concernant l'Al. Nous avons aussi dépouillé des statistiques existantes, adaptant les chiffres à notre projet. En ce qui concerne des questions spécifiques, nous avons examiné la pratique cantonale. Les données exprimées en chiffres nous ont permis de mieux cerner l'efficacité des adaptations apportées aux lois. Nous fondant sur notre analyse, nous avons également proposé des mesures en rapport avec toutes les catégories de prestations Al, visant à obtenir que les ressources à disposition de cette dernière soient réparties de manière plus équitable entre les hommes et les femmes.

Le concept constitutionnel d'égalité a été insuffisamment et mal transféré à la loi. S'agissant de cette dernière ou du concept d'invalidité, tous deux incluent des inégalités importantes au niveau de la manière dont les personnes qui exercent une activité rémunérée et celles qui se chargent de tâches en rapport avec la famille sont traitées.

Les révisions apportées à la loi, à l'ordonnance ou au droit d'instruction en vue d'obtenir plus d'égalité n'ont eu que des effets limités. Parfois, des mesures juridiques ont même conduit à une moins bonne répartition des prestations. La jurisprudence 'favorable à l'égalité' n'est appliquée que lentement. Au lieu de conduire à une répartition plus équitable des prestations, les correctifs ne réussissent souvent qu'à repousser les arguments discriminatoires vers un autre niveau. Les marges de décision ne sont souvent exploitées qu'en accord avec une perception traditionnelle des rôles, ce qui fait que des prestations ne sont pas accordées aux femmes. Les mesures systématiques touchant au mandat dont est chargée l'AI et prises en faveur des assurés ont apporté, ces dernières années, des améliorations perceptibles au niveau de la répartition des prestations, ceci dans des domaines où la marge de décision laissée aux organes de l'assurance a été restreinte.

L'égalité entre hommes et femmes dans la législation en matière de divorce. Une étude empirique de six tribunaux de première instance

Monika Binkert et Kurt Wyss

La présente étude examine si - et de quelle manière - des conceptions de l'égalité entre les sexes influencent l'application de la législation en matière de divorce par

les tribunaux de première instance, et quels sont les effets concrets de ces conceptions sur la situation économique des personnes divorcées. Pour répondre à la question de recherche, près de 800 actes de divorce provenant de six tribunaux de première instance ont été receuillis et analysés (volet quantitatif de la recherche). De même, des juges ainsi que des avocat(e)s pratiquant souvent dans ces tribunaux ont été interviewées (volet qualitatif de la recherche).

L'étude démontre que les interprétations de l'égalité entre les sexes qui prédominent dans les différents tribunaux ont une influence considérable sur l'application de la législation en matière de divorce. Suivant l'une ou l'autre conception du genre et de l'égalité entre les sexes, les juges et les avocat(e)s font un usage différent des possibilités d'interprétation du droit en matière de divorce. La recherche a ainsi pu dégager trois interprétations différentes parmi les tribunaux étudiés, lesquelles, prises isolément, pouvaient entraîner des effets discriminatoires à l'égard des femmes divorcées. La première interprétation, qualifiée de traditionnaliste, se base sur la conception conventionelle du mari salarié. Il en découle une disciplinarisation de l'épouse, qui se voit obligée d'accepter les arrangements du divorce et d'assumer la responsabilité de la dissolution du mariage. Inversément, la deuxième interprétation - qualifiée de formelle-égalitaire - met l'accent sur le traitement égal des sexes d'un point de vue formel. L'effet de cette conception est d'obliger la femme divorcée à prendre un emploi rémunéré, alors que son travail à l'intérieur de la maison, y compris l'éducation des enfants, demeure non-reconnu. Finalement, dans la troisième interprétation, appelée compensatoire, on essaie d'atteindre un traitement réellement égal des deux parties en divorce. Cependant, cette tentative entraîne le risque de figer la femme dans le rôle de mère et de maîtresse de maison.

Les conceptions des relations entre les sexes qui influencent la pratique des tribunaux en matière de divorce s'avèrent d'autant plus significatives qu'elles ont un impact direct sur la situation économique des conjoints divorcés - et ceci constitue une autre conclusion cruciale de l'étude. En résumant les résultats statistiques, deux observations émergent: en premier lieu, la situation économique des hommes divorcés est, dans la grande majorité des cas, de loin meilleure que celle de leurs exépouses. En deuxième lieu, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes se heurte à de graves difficultés financières immédiatement après le divorce. Sur la base des méthodes de calcul appliquées en général par les tribunaux, le résultat suivant se profile: dans 33 pour cent des divorces, les moyens financiers immédiatement disponibles s'avèrent insuffisants pour assurer le minimum vital des femmes et de leurs enfants. Pour les hommes, ce cas de figure ne se présente que dans juste 16% des divorces.

Cette évaluation des différentes pratiques des tribunaux démontre que les inégalités économiques mises en évidence par les statistiques sont les plus prononcées là où la législation en matière de divorce est interprétée dans un sens traditionnaliste ou formel-égalitaire.

Penser la différence: études politico-théoriques relatives au concept d'égalité

Ariane Bürgin

Au niveau cognitif, mon travail s'intéresse à un processus que l'on pourrait nommer la "réorganisation bourgeoise de l'égalité et de la différence" et qui peut être décrit comme suit: égalité et différence ont toujours été des figures-clés, jouant un rôle central par rapport à la structuration de l'ordre social. Alors que dans les projets politiques féodaux et absolutistes les deux figures se trouvent associées l'une à l'autre au sein de l'espace public et politique - la différence étant classement social vertical, alors que l'égalité se trouve dans l'adéquation liant horizontalement les membres des différents groupes et classes sociales et même, dans le cas de l'absolutisme, dans une équivalence totale de tous les sujets face au pouvoir absolu du souverain -, les concepts politiques de type bourgeois et égalitaire envisagent l'espace politique comme dépourvu - du moins en principe – de rapports de sujétion ou de différences. Ma question est la suivante: quels sont les effets du décalage subi récemment par l'égalité et la différence sur le concept de différence entre sexes? Dans ce sens, je conçois mon travail comme une contribution au débat relatif à l'égalité et à la différence et tente d'y expliciter les données du problème telles qu'elles ont été formulées dans son contexte en les mettant en rapport avec la tradition établie par la philosophie politique de date récente - un aspect qui a jusqu'à maintenant été négligé par la théorie féministe de langue allemande. Simultanément, je reprends certains constats du débat relatifs à la catégorie 'sexe', me fondant également sur une prémisse selon laquelle le sexe ne peut pas être défini en tant que donnée pré-discursive. Au contraire, l'analyse des théories politiques absolutiste et démocratique élaborées par Hobbes et Rousseau montre que les catégories 'femme', 'sexe', 'différence entre les sexes' se trouvent étroitement liées au modèle auquel elles sont intégrées. Je suis d'avis que c'est la position subsidiaire occupée par la différence entre les sexes dans le contexte d'un état absolutiste, se constituant au-delà de la différence entre souverain et sujet, qui incite Hobbes à envisager la différence entre les sexes en tant que graduelle. Rousseau, par contre, conçoit l'espace politique comme libre de tout rapport de sujétion asymétrique. Selon sa thèse, la différence structurant la société n'est plus celle séparant le souverain et le sujet, mais bien celle séparant les sexes. Il s'avère en effet que la tâche que Hobbes attribue au souverain – le maintien de la paix et de l'unité –, est confiée aux femmes par Rousseau. Pour lui, l'égalisation de l'espace politique a donc pour effet de revaloriser la différence entre les sexes en lui fournissant une fonction politique. Dans ce même contexte Rousseau conçoit la différence entre les sexes comme une opposition de principe, fondamentale. Car il semble importer à Rousseau, comme à Hobbes, que la différence qui fournit à l'Etat forme et structure soit maintenue par le biais d'une démarche qui en fait un absolu. L'interprétation traditionnelle, idéologicocritique de la conception rousseauiène des sexes en tant que stratégie de légitimation de la domination masculine semble donc impliquer une interprétation erronée ou une sous-évaluation de la fonction centrale qu'occupe la différence entre sexes dans son projet politique.

Répartition égalitaire des rôles au sein de couples travaillant à temps partiel

Margret Bürgisser

Plan du projet

Le but de cette étude concernant des parents avec répartition égalitaire des rôles était d'examiner la situation de couples consensuels et mariés au sein desquels les deux partenaires travaillent à temps partiel tout en se partageant à égalité les tâches ménagères ainsi que la garde des enfants. 28 couples de parents suisses-alémaniques ayant des emplois entre 50 et 70 pour-cent ont été questionnés lors des entretiens personnels concernant les particularités du partage de travail qu'ils pratiquent et le cadre social de ce partage. D'un côté, on a pris en considération la perspective longitudinale (déterminantes biographiques, arrière-plan socio-culturel, motifs ayant mené au choix du modèle, etc.). De l'autre, l'organisation de la vie quotidienne professionnelle et familiale, la répartition concrète des rôles et la manière dont ces couples envisagent les avantages et désavantages du modèle de rôles égalitaire ont été examinés dans le cadre d'une analyse de la situation actuelle. L'étude a été menée et mise en valeur selon les standards de la recherche sociale qualitative.

Résultats

Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude travaillent en majorité dans des professions sociales, pédagogiques, thérapeutiques, ou artistiques, ainsi que dans le journalisme, ce qui indique que les emplois qualifiés à temps partiel se trouvent surtout dans certaines branches ou groupes de profession. Des hommes exerçant des professions techniques à caractère 'alternatif' sont également représentés. Il n'est pas rare que les personnes interrogées soient qualifiées dans plusieurs domaines et que des deuxièmes ou troisièmes formations ou des recyclages professionnels les aient menées vers leur profession actuelle.

Les motifs inspirant le choix d'une répartition égalitaire des rôles sont multiples: pour les femmes, il s'agit surtout d'associer famille et profession de manière satisfaisante. Elles veulent exercer une activité professionnelle exigeante sans renoncer à avoir des enfants ou sans être trop dépendantes d'autres personnes pour les garder. En plus, elles souhaitent un engagement actif des pères au niveau de la garde des enfants. Chez les hommes, le désir de remplir activement leur rôle de père domine. De plus, ils admettent le besoin qu'a leur partenaire de travailler hors du foyer. Dans beaucoup de cas, ils expriment aussi un certain scepticisme concernant la norme sociale du travail à plein temps.

L'enquête démontre que les couples interrogés sont en majorité satisfaits voire très satisfaits de la répartition des rôles pratiquée. Ils perçoivent l'association travail professionel / famille comme enrichissante. Sans doute le modèle des rôles égalitaires demande un grand effort du point de vue de l'organisation. Concernant les tâches ménagères, mentionne souvent la présence de conflits, bien que le total du temps investi ne soit que légèrement plus important chez les femmes que chez les hommes. C'est surtout la présence continue de la mère et du père dans le quotidien des enfants est considérée comme un aspect positif du modèle de rôles égalitaires. Par contre, le fait que le modèle est mal soutenu par les institutions collectives (assurances sociales, droit, école, etc.), auquel s'ajoutent des préjugés et restrictions à l'égard des personnes exerçant une profession à temps partiel sont perçus comme des désavantages. Des préjugés s'expriment encore dans l'environnement social de parents qui se partagent les

rôles. L'étude donne l'impression que les couples de parents interrogés accordent d'un côté beaucoup d'importance à leur autonomie individuelle et de l'autre à la relation de couple et à leur parenté. L'autonomie et les relations sont des valeurs qui comptent au même degré dans les échanges familiaux.

Les traditions chrétiennes: source ou frein de l'égalité entre les sexes

Roland J. Campiche, Claude Bovay, Martine Haag

L'ambivalence de la religion est un trait remarquable en matière de débat sur l'égalité. Par le passé, les traditions chrétiennes ont en effet produit aussi bien des formes de résistance au changement du statut social des femmes que des formes de contribution à leur émancipation religieuse ou sociale. Certains courants du 19e siècle ont participé par exemple à la légitimation de valeurs nouvelles. Cette ambivalence s'est encore accentuée dans le contexte contemporain. L'éclatement des enceintes confessionnelles liée à la mobilité sociale et culturelle ainsi que l'intensification du pluralisme à l'intérieur même des traditions religieuses ont favorisé la diversité des modes d'appropriation de la religion. Ces évolutions sont notamment à l'origine d'une bipolarisation conservatrice et libérale des statuts comme des identités qu'elles soient collectives ou individuelles.

L'analyse du rôle de la religion dans le cadre des processus de légitimation/concrétisation de l'égalité hommes-femmes a été opéré à partir d'observations conduites sur trois terrains différents, à savoir:

- L'évolution du discours des organisations religieuses touchant la libéralisation du droit à l'interruption de grossesse de 1950 à nos jours
- La décision et les modalités de l'accès des femmes à la cléricature ainsi que ses conséquences
- L'interaction entre l'évolution des statuts et des rôles sociaux et la construction de l'identité religieuse

L'égalité, valeur véhiculée par la modernité, a été reprise par les discours religieux. Son assimilation dans la doctrine comme dans l'organisation reflète le pluralisme socio-culturel ambiant. A noter cependant qu'au plan des représentations, les positions conservatrices restent mieux perçues en raison de leur radicalité. Ce type de discours s'avère plus performant que les attitudes libérales, comme on peut le vérifier à propos des positions prises au sujet de l'IVG. Même les mesures prises à l'intérieur du protestantisme: institution de quotas dans les différents rouages de l'organigramme, accès des femmes à toutes les fonctions cléricales dès les années 70, n'entraînent pas une homogénéisation des statuts et des rôles. Ainsi les femmes pasteures auront tendance à adopter des postes à temps partiels afin d'assumer leur double rôle de femmes et de mères. De ce fait, la religion – nouvelle facette de líambivalence mentionnée –, constitue pour ces dernières plus que pour leurs homologues masculins une ressource en vue de gérer leur rapport à la modernité et de concilier l'inconciliable, c'est-à-dire la double attente sociétale

à leur égard d'articuler féminité/maternité et performance. Le stéréotype "la religion est l'apanage des femmes" s'en trouve ainsi paradoxalement consolidé.

Le travail atypique des femmes en Suisse; Travail féminin et formes d'emploi

Christine Dellsperger

La recherche part de l'hypothèse selon laquelle le travail atypique des femmes constitue un obstacle à la diminution des inégalités entre les sexes sur le marché du travail. Ce type de travail, défini ici comme toute forme d'emplois ne correspondant pas au statut de salarié travaillant à plein temps avec contrat fixe, touche davantage les femmes que les hommes et tend à augmenter. On se demande d'une part, si, lors de la récente période de récession économique, ce type de travail s'avérait plus précaire que le "travail normal", et, d'autre part, dans quelle mesure il agit comme frein à la promotion professionnelle des femmes. Pour ce deuxième aspect, l'analyse se limite au travail salarié à temps partiel avec contrat fixe, forme atypique de loin la plus répandue.

La recherche se base sur l'analyse statistique des données issues de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et accessoirement sur d'autres sources. Les résultats sont représentatifs pour la Suisse. L'évolution des formes d'emploi est étudiée pour les années 1991 à 1993, en partie à l'aide d'une analyse longitudinale.

Entre 1991 et 1993, la part de l'emploi dit atypique progresse chez les femmes dont deux tiers sont concernées, contre seulement trois hommes sur dix. Si cette évolution n'implique pas directement une précarisation de l'emploi féminin, des tendances de fragilisation de certaines catégories sont perceptibles. Sont à mentionner dans ce contexte l'instabilité d'une partie des emplois indépendants, souvent peu qualifiés, ou encore l'augmentation des emplois de peu d'heures hebdomadaires (salariés ou indépendants) ainsi que des emplois salariés à horaire variable. L'emploi salarié à temps partiel (postes fixes) est en progression, au détriment du travail à plein temps, mais ne semble pas davantage exposé au risque de chômage. A noter que, du point de vue du revenu et de la couverture sociale, les nombreux emplois de peu d'heures hebdomadaires impliquent des situations précaires ou du moins une forte dépendance économique des femmes concernées.

En Suisse, le travail à temps partiel correspond en une large partie à la demande des femmes et relève relativement rarement du sous-emploi. Il trouve son origine principalement dans la division sexuelle du travail au sein des couples. Les femmes qui occupent de tels emplois sont professionnellement désavantagées par rapport à celles travaillant à plein temps. C'est ce que montre l'analyse de la position hiérarchique et de la qualification ainsi que de la formation continue. Les emplois à temps partiel se concentrent davantage dans certaines activités économiques et professions. Ils tendent à perpétuer, voire à renforcer la ségrégation sexuelle. A noter que ce sont surtout les emplois de peu d'heures hebdomadaires qui offrent des possibilités limitées, tandis que ceux

dont le taux d'occupation est de 50 % ou plus se distinguent relativement peu des emplois féminins à plein temps.

Analyse économique des causes des inégalités salariales entre hommes et femmes en Suisse

Yves Flückiger, Zeba Ahmad

La recherche avait pour objectif principal d'analyser l'origine des différences de salaires entre femmes et hommes. L'étude s'est basée principalement sur l'enquête ESPA pour les années 1991 à 1994 mais elle a utilisé également les données de l'enquête-pilote sur les salaires réalisée à Genève en 1991. Elle a permis de constater qu'en 1994, le salaire horaire moyen des hommes en Suisse dépassait de 27% environ celui de la population féminine. Cette inégalité s'est légèrement accentuée au cours des dernières années puisqu'elle n'était encore que de 25% environ en 1991. A la même date, l'écart salarial à Genève ne s'élevait qu'à 20%.

Pour mesurer la partie discriminatoire de la différence observée de salaires, l'étude s'est penchée sur les facteurs qui influencent le niveau des rémunérations. On a constaté ainsi que chaque année de formation supplémentaire permet, en moyenne, d'augmenter le salaire de plus de 7%. De même, on observe que les années passées sur le marché du travail ont un impact non négligeable sur les salaires. Pourtant, les employeurs semblent établir une différenciation selon le sexe des personnes concernées. En effet, si une année d'expérience supplémentaire accroît le salaire des femmes de 2,8%, celui des hommes augmente de 3,6%. Parmi les autres conclusions intéressantes, on peut mentionner que, toutes choses égales par ailleurs, les hommes mariés reçoivent un salaire supérieur à celui des célibataires alors que le mariage semble plutôt désavantager les femmes. Finalement, on peut relever encore que le travail à temps partiel est pénalisant pour les personnes qui le pratiquent. Cela est particulièrement vrai pour les hommes dont le salaire horaire est réduit de plus de 3% lorsqu'ils travaillent à temps partiel. Pour les femmes, cette pénalité se limite à 1% environ. Finalement, la position hiérarchique exerce également une influence déterminante sur le niveau des salaires, mais celle-ci s'avère très différente selon le sexe. Ainsi, un homme promu au poste de cadre supérieur obtient en moyenne une prime supérieure à 33% par rapport à ses collègues non-cadres alors que les femmes accédant au même statut reçoivent une augmentation limitée à 23%.

Si l'on tient compte de tous les facteurs susceptibles d'expliquer le niveau des rémunérations, nous avons constaté qu'en Suisse comme à Genève, le comportement discriminatoire des employeurs permet d'expliquer 40% environ de la différence totale de salaires entre les femmes et les hommes. Globalement, on constate que l'Etat est un employeur moins discriminant que le secteur privé. La composante discriminante ne

représente en effet "que" 25% de la différence de salaires dans le secteur public alors qu'elle dépasse 40% dans le privé.

Si on intègre la ségrégation sexuelle dans l'analyse de la différence de salaires, il apparaît que, dans le secteur privé, la discrimination instaurée par le biais de la politique de promotion compte pour environ un tiers de l'écart salarial total. Un autre tiers provient de la discrimination qui se manifeste à l'intérieur même des différentes positions hiérarchiques par des traitements injustement différenciés selon le sexe de la personne concernée. En ce qui concerne le dernier tiers, il est dû essentiellement aux possibilités de promotion offertes plus fréquemment aux hommes en raison de leurs caractéristiques individuelles plus favorables à une ascension professionnelle.

En revanche, la ségrégation sexuelle qui se manifeste au niveau des professions exercées ou du secteur d'activité ne semble pas être à l'origine d'une différence salariale entre femmes et hommes. Cela signifie en d'autres termes que la discrimination salariale s'effectue à l'intérieur (et non pas par le biais) des professions exercées ou des secteurs d'activité. Les femmes semblent donc effectuer des choix "rationnels" en travaillant dans des secteurs qui leur offrent des rémunérations plus élevées que celles qui leur seraient proposées dans des activités dominées par les hommes.

Domination masculine et violences envers les femmes dans la famille en Suisse

Lucienne Gillioz, Jacqueline De Puy, Véronique Ducret

La recherche a pour objet les rapports de domination et les violences contre les femmes dans les familles de Suisse. Elle comprend deux grands volets:

- une enquête quantitative portant sur un échantillon représentatif de 1500 femmes de 20 à 60 ans, vivant en couple en Suisse et interrogées par téléphone au moyen d'un questionnaire structuré
- une enquête qualitative privilégiant le point de vue des femmes et reposant sur une trentaine d'entretiens approfondis avec des femmes victimes de violence.

Principaux résultats

L'étude commence par dresser le tableau des inégalités existant dans les familles de Suisse et met en évidence que les couples étudiés vivent en majorité selon un modèle traditionnel de partage du travail (rémunéré et domestique), assignant à la femme un statut moins valorisé et consacrant sa dépendance économique.

L'étude chiffre ensuite, pour la première fois en Suisse, l'ampleur de la violence contre les femmes dans les familles, recensée sous les trois formes suivantes : violence physique, sexuelle et psychologique. Elle montre que les violences ne sont pas rares et touchent un grand nombre de femmes : une sur cinq déclare avoir subi de la violence physique ou sexuelle au cours de

sa vie et quatre sur dix de la violence psychologique. En outre, la violence ne se cantonne pas à certaines catégories de la population, mais traverse les clivages sociaux.

L'étude a en outre mis en évidence les facteurs d'ordre familial favorisant la violence - le plus important est la dominance de l'homme dans les interactions du couple - et les conséquences des violences sur les femmes : santé moins bonne, anxiété, fatigue, sentiment de tristesse, moins bonne estime de soi, plus grande consommation de médicaments psychotropes. L'enquête qualitative a permis de découvrir des formes moins visibles et plus subtiles de domination et de violence et d'approfondir l'étude des contextes familiaux marqués par la violence. Les stratégies utilisées par les femmes pour faire face à l'agressivité de leur conjoint ont été décrites. Une large place est faite dans la deuxième partie de l'étude aux témoignages des femmes.

Valorisation monétaire du travail non-marchand des ménages

Luisella Goldschmidt-Clermont, Elisabetta Pagnossin-Aligisakis, Choukoufeh Samii-Etemad

Cette recherche a testé, sur un nombre limité de ménages genevois, la faisabilité d'une nouvelle méthode de valorisation du travail ménager non-rémunéré. L'objectif était exclusivement méthodologique: *défricher* la voie à suivre pour mesurer la production non-marchande des ménages de manière compatible avec la mesure du produit national.

Partant de la mesure en volume des biens et services produits par les ménages (préparation des repas, garde des enfants, entretien du logement, bricolage, etc.), la méthode leur impute la valeur (le prix) de biens et services marchands équivalents. De cette valeur imputée brute, sont ensuite déduites les dépenses de consommation intermédiaire encourues par les ménages et l'amortissement du capital; on obtient ainsi la valeur imputée nette de leur production. Cette valeur peut ensuite être mise en relation avec le temps consacré à cette production, ce qui permet de déterminer la rémunération horaire effective du travail non-rémunéré.

L'objectif de défrichage méthodologique a été atteint pour une part importante de la production non-marchande des ménages. L'étude a réservé une surprise positive : contrairement à l'opinion prévalant dans les milieux de la comptabilité nationale, les ménages consultés n'ont pas éprouvé de difficulté majeure pour indiquer le volume de leur production dans les diverses activités domestiques.

Au dela de ce défrichage, il faudra affiner certaines méthodes de mesure et obtenir des offices de statistique et des organismes professionnels les données non-publiées qui seraient utiles. Alors seulement on pourra procéder à une mesure sur échantillon représentatif et fournir les valeurs monétaires du travail non-rémunéré.

Construire l'égalité. Femmes et hommes dans l'entreprise

Viviane Gonik, Malik von Allmen, Benoit Bastard, Laura Cardia-Vonèche

La présente recherche pose la question des inégalités dans l'entreprise. Quels sont les obstacles à l'accès égal des femmes à des emplois et statuts réservés jusqu'à présent aux hommes ? A quel niveau peuvent se situer les interventions pour réduire la perpétuation des inégalités ?

Trois entreprises genevoises ont été étudiées, dans le secteur de l'agroalimentaire, de l'électronique et de la communication. Diverses approches habituellement séparées ont été mises en oeuvre: sociologie du travail et des organisations, sociologie de la famille, analyse ergonomique, utilisant des méthodes telles que: entretiens auprès des responsables et du personnel, des questionnaires auprès des employés et une observation ergonomique.

Cette recherche met en évidence le fait que les inégalités entre hommes et femmes ne sont pas le produit d'une nature spécifique propre à chaque sexe. Les représentations relatives aux différences observées, varient d'une entreprise à l'autre, se contredisent, et se transforment de sorte qu'on peut considérer qu'il s'agit de "constructions sociales" n'ayant d'autres fonctions que de justifier l'existant - un certain état de la répartition des hommes et des femmes dans des emplois distincts. Tout se passe comme si certains aspects de la tâche étaient hypertrophiés - le port de charge ou la minutie, par exemple - tandis que d'autres occultés - la responsabilité ou l'autonomie notamment. Ces images traduisent une réalité du moment, propre à une entreprise, en fonction de l'avancée des techniques et de l'état du marché du travail. Lorsque les femmes (ou les hommes) pénètrent dans un domaine où elles (ils) n'étaient pas présents, les rôles sexuels se trouvent réajustés.

Ces représentations font l'objet d'un large consensus, qui dépasse les clivages entre secteurs et les distinctions hiérarchiques - soit qu'ils poussent à la naturalisation des capacités des sexes, soit qu'ils aillent dans le sens d'une minimisation des différences.

L'analyse du rapport entre travail et hors-travail montre que l'investissement professionnel des femmes n'est pas subordonné à leurs charges familiales, malgré des différences notables dans les contraintes auxquelles il faut faire face. En pratique, les femmes, comme les hommes, s'organisent pour gérer ensemble travail professionnel et vie domestique, de multiples manières qui dépendent de leur histoire personnelle, des modalités de leur insertion professionnelle, de leur niveau hiérarchique et des conceptions qui prévalent, dans l'entreprise au sujet des relations entre sphères privée et professionnelle.

Pour transformer la situation des femmes et des hommes dans l'entreprise, il faut donc agir non sur les mentalités, mais bien sur les faits. Les entreprises peuvent donc jouer un rôle dans la promotion des solutions qui contribuent à réduire les inégalités.

Coéducation et égalité

Elisabeth Grünewald-Huber, Anita Brauchli Bakker et Christina Schumacher

Le projet visait à cerner de plus près les attitudes spécifiques adoptées par les deux sexes et les interactions au sein de classes fonctionnant selon un système de coéducation ou de ségrégation. Il est conçu en tant que contribution à une différenciation du débat mené à ce sujet; ses résultats devraient favoriser la mise en oeuvre de mesures pédagogiques efficaces, permettant une véritable égalité des sexes dans le contexte scolaire.

L'étude empirique est de type transversal et inclut des élèves de 18 ans faisant partie de six classes – deux avec coéducation, deux avec des élèves de sexe féminin seulement, deux avec des élèves de sexe masculin seulement – de l'école professionnelle et du lycée de Berne. Les résultats ont été acquis par des procédures expérimentales semi-standardisées.

Dans une première phase, de courts textes décrivant des situations incluant un dilemme ont été présentés aux élèves, auxquels on a demandé d'imaginer des interactions entre les sexes et de les décrire par écrit. Les réponses ont été évaluées du point de vue du style des interactions (symétrique ou complémentaire / encourageant ou non l'égalité), du champ d'action ouvert (ressources et restrictions) et des valeurs sous-jacentes (pratiques/pragmatiques, matérialistes, innovatrices, axées sur des attachements ou des options, etc.). On a cherché à cerner un éventuel parti-pris lié au sexe ainsi que les effets de la coéducation.

Dans une seconde phase, la mise en scène d'un 'jeu d'action' a permis de saisir différents aspects des interactions concrètes se déroulant dans les deux types de classes: style symétrique ou complémentaire d'interaction, part des ressources utilisées, etc.

L'évaluation des résultats s'est faite de manière en partie quantitative, en partie qualitativo-herméneutique, sur la base d'une comparaison entre les différents échantillons partiels en fonction des variables sexe, type de classe et type d'école

Principaux résultats des phases 1 et 2:

- (1) l'égalité des sexes n'existe en aucun cas; seul un petit nombre d'élèves adopte une position d'égalité
- (1) les élèves des classes de lycée avec coéducation ou dont les élèves sont toutes des filles donnent des réponses plus proches de l'égalité et moins stéréotypées au niveau des rôles que ceux des classes dont les élèves sont tous des garçons et à l'école professionnelle
- (1) les élèves de sexe masculin ont une attitude plus pratique/pragmatique, ceux de sexe féminin plus normative
- (1) les élèves de sexe féminin sont plus fortement axées sur la collectivité et la profession, ceux de sexe masculin le sont plus sur l'individualisme et les loisirs

- (2) à l'école professionnelle et dans les classes de filles les jeux sont plus symétriques qu'au lycée et dans les classes de garçons; les classes à coéducation obtiennent des valeurs situées entre les deux
- (2) dans les classes à coéducation les élèves de sexe masculin ont nettement plus d'influence sur le déroulement du jeu et y réussissent mieux que les élèves de sexe féminin
- (2) dans les classes à coéducation les élèves de sexe féminin y ont moins souvent participé et ont adopté plus rarement un rôle de leadership que dans les classes de filles; l'opposé est vrai des élèves de sexe masculin
- (2) la ségrégation des sexes comporte le risque que se développe un dynamisme spécifique d'un sexe ou de l'autre: chez les garçons, des comportements 'non-contrôlés' et complémentaires, chez les filles un fort besoin de symétrie contribuant à ce qu'elles se posent des obstacles à elles-mêmes
- (1 & 2) La coéducation contribue à promouvoir l'égalité auprès des élèves de sexe masculin, alors qu'un effet contraire se produit parfois chez les filles; dans l'ensemble on enregistre des effets d'égalisation comme de polarisation
- (1 & 2) La divergence entre attitude et action est plus prononcée au lycée et chez les élèves de sexe masculin qu'à l'école professionnelle et chez les élèves de sexe féminin
- (1 & 2) Les élèves de sexe féminin se perçoivent comme plus proche de l'égalité qu'elles ne le sont selon les données collectées.

Conclusion: à court terme, la coéducation apporte aux élèves de sexe féminin de nombreux désavantages, à long terme elle représente un moindre mal dans le sens où elle peut leur permettre d'apprendre à se défendre contre des stratégies de domination masculine – à condition qu'on leur apporte un soutien à ce niveau.

Prestations de service dans le domaine des transports Amener et aller chercher des personnes gratuitement

Verena Häberli

Beaucoup de personnes n'atteignent pas de manière indépendante les lieux de leurs activités extra-domiciliaires (école, loisirs, etc.), soit parce qu'elles se sentent dépassées par la circulation, soit parce qu'elles ont des exigences de comfort ou trop peu de temps. Elles deviennent ainsi dépendantes de leur parenté et connaissances, qui doivent être disposées à les amener quelque part ou à aller les chercher. Bien que ces services fassent partie du quotidien, le sujet n'a pas souvent été traité jusqu'à maintenant. Le présent travail examine les comportements de mobilité des personnes fournissant ces prestations gratuites. Ces comportements sont mesurés sur la base de la méthode élaborée par les chercheurs travaillant dans le domaine des transports, qui utilisent le terme de 'service' pour désigner à la fois l'activité 'amener et aller chercher' et le but de ces déplacements.

Une enquête auprès de personnes habitant deux régions à structure différente - Maur, une commune de l'agglomération zurichoise et le huitième district ('Kreis 8') de la ville de Zurich - est au centre de l'étude. Comparé à Maur, le huitième district a une population beaucoup plus dense et son réseau de transports publics

est nettement meilleur. De plus, on y habite pour des raisons fort variables, tandis que résident à Maur des ménages plus traditionnels et plus grands et que le taux de motorisation dans cette commune est nettement plus élevé.

Dans le huitième district, le 'service' se concentre en majorité autour du propre logement, ce qui n'est pas possible à Maur du fait de l'étendue de la commune. Mais ceci ne signifie pas que les plus grandes distances font que les habitantes et habitants de Maur ont besoin de plus de temps pour ces prestations. Au lieu d'aller à pied ou de faire les trajets avec les transports publics comme le font les zurichoises et zurichois, elles/ils prennent la voiture. Elles/ils justifient principalement leur comportement par la mauvaise offre en transports publics.

L'enquête a aussi démontré des points communs. Aussi bien à Maur que dans le huitième district, les prestatrices et prestateurs de services sont surtout des personnes qui s'occupent du ménage ou qui travaillent à temps partiel. En accord avec la distribution actuelle des rôles, la proportion de femmes dépasse largement la moyenne. Il est étonnant dans ce contexte que rendre ce service soit considéré comme une action qui va de soi et qui ne pose pas de problème. En général, cette offre est très importante dans le domaine des loisirs. Si quelqu'un quitte son logement juste pour rendre ce service, ce sont surtout des enfants qui en profitent (chemins d'école et de loisirs). Si par contre on se rend à l'extérieur pour une autre raison importante (par exemple, courses, travail, loisirs) et le service à rendre n'étant qu'un motif secondaire, les bénéficiaires sont surtout des adultes. Il ressort de l'enquête que dans environ un tiers des cas, l'offre de service est indispensable, parce que les personnes qui en profitent ne peuvent pas se débrouiller seules.

Une évalutation grossière montre que l'aspect de la mobilité désigné du terme de 'service' a environ la même importance dans le contexte du travail ménager que ne l'ont les "déplacements d'affaires" dans celui du travail professionnel. Mais l'analyse de différentes statistiques concernant les comportements de mobilité démontre que, comparé à ce qui existe concernant d'autres buts de déplacement, les statistiques concernant les 'déplacements de service' soit comportement de graves lacunes, soit sont inexistentes. On peut prévoir qu'en fonction de l'évolution à venir, ce type de déplacements jouera un rôle encore plus important à l'avenir. L'inclusion de questions s'y intéressant devra donc être débattue au moment où d'autres enquêtes concernant les transports seront menées. Le présent travail fournit une base à cette démarche.

Les origines historiques des inégalités entre femmes et hommes en Suisse sur le plan juridique, économique et social

Anne-Lise Head-Kînig, Liliane Mottu-Weber et VÉronique Borgeat-Pignat:

Centrée sur la Suisse de la fin du Moyen Age au début du XXe siècle, cette recherche a eu pour but d'étudier les discours des élites et les pratiques sociales qui ont contribué à créer, à maintenir ou à renforcer les inégalités dont les femmes pâtissent encore actuellement. A l'aide de fonds d'archives cantonales et communales, de sources manuscrites et imprimées, les auteurs se sont efforcées

de mettre au jour des situations de discrimination - ou de non-discrimination - prévalant dans les domaines juridique, économique, éducatif, judiciaire et culturel. Afin de rendre compte de la diversité géographique et culturelle de la Suisse, leurs investigations ont porté sur des régions romandes et alémaniques, protestantes et catholiques, urbaines et agricoles.

Il ressort de ces analyses que les fluctuations conjoncturelles jouent un rôle déterminant dans l'évolution du statut des femmes dans la société, évolution qui est faite d'avancées et de reculs parfois spectaculaires. Selon que la situation économique et démographique leur était favorable ou défavorable, les femmes ont été partie prenante ou marginalisées dans la sphère publique, la formation professionnelle, l'éducation scolaire, le marché de l'emploi. En temps de prospérité, leur travail était recherché et certains usages et lois pouvaient àtre assouplis ou mâme ignorés. En revanche, dès que leur activité était perçue comme concurrente de celle des hommes - en raison d'une diminution de l'offre de travail ou d'une surabondance de main-d'oeuvre -, des réglementations étaient adoptées pour en limiter l'exercice. D'autres éléments, d'ordre culturel, intervenaient toutefois aussi durant ces périodes de régression, tel le retour en force du droit romain ou de certains principes défendus par les Eglises. L'ambiguité des mesures destinées à protéger les femmes - en raison de la "faiblesse de leur sexe", notion héritée du droit romain -, les enfants et la famille s'est confirmée, cette protection et la concession de certains avantages étant trop souvent imposées aux femmes au détriment de leur capacité juridique ou de leur insertion économique et sociale. Enfin, la persistance de traits de mentalité que l'on pourrait qualifier d'ancestraux n'a cessé de se manifester en arrière-plan de toute évolution de type conjoncturel: images mentales confinant les femmes dans leur rôle d'épouse et de mère ou les rendant responsables des violences dont elles sont les victimes et conduisant par conséquent les juges à leur infliger les peines les plus lourdes dans les délits touchant aux moeurs; représentations sociétales sous-estimant ou dénigrant leurs qualités et qualifications spécifiques et dénonáant leurs prétendues incapacités. Seule une politique soutenue - car dans ce domaine rien ne semble définitivement acquis et prenant en compte tous ces aspects permettrait donc de lutter de manière efficace contre les discriminations dont les femmes sont encore victimes.

Inégal-e parmi égaux Etudes de cas concernant la ségrégation sexuelle sur le marché de travail

Bettina Heintz, Eva Nadai, Regula Fischer et Hannes Ummel

Le projet se base sur trois études de cas qualitatives entreprises dans trois domaines d'activités, se distinguant du point de vue du type et du degré de ségrégation sexuelle: l'informatique, l'infirmerie et les employé-e-s spécialisé-e-s. Du point de vue empirique, deux méthodes ont été combinées: interviews qualitatives et observation. Ce plan de recherche permet une comparaison double - entre les sexes et entre les contextes. Il permet donc *premièrement* de comparer la situation d'hommes et de femmes dans des professions spécifiques au sexe

opposé, et *deuxièment* d'examiner jusqu'à quel point la différence entre sexes dépend du contexte, c'est-à-dire se manifeste différemment et a des conséquences différentes selon le domaine professionnel.

L'étude était centrée autour de deux questions : (1) De quel type sont les barrières informelles et formelles qui empêchent femmes et hommes de travailler dans un domaine du sexe opposé, et qui les mènent à le quitter finalement? (2) Femmes et hommes sont-elles/ils confronté-e-s aux mêmes problèmes ou y a-t-il des différences spécifiques selon le sexe? Les employé-e-s spécialisé-e-s servent de cas de comparaison par rapport à ces deux questions.

Résultats

- (1) La décision pour une profession du sexe opposé est un long processus. Pour pratiquement tous les infirmiers et les informaticiennes interrogé-e-s, la profession du sexe opposé est une deuxième profession. Par contre, les principales barrières sont différentes pour les femmes et pour les hommes. Si ce sont dans le cas des femmes surtout des doutes concernant leurs propres compétences professionnelles qui empêchent la décision d'exercer une profession masculine, les hommes se voient confrontés au problème de l'image féminine de la profession à choisir. A part les caractéristiques structurelles des professions féminines revenu relativement bas, peu de chances de promotion la peur d'être 'féminisé' ou aussi 'homosexualisé' paraît être la principale raison pour laquelle les hommes hésitent longuement avant de travailler dans un domaine féminin.
- (2) Les hommes exerçant des professions féminines ne sont pas confrontés aux mêmes barrières et exclusions que les femmes se trouvant dans le cas opposé. Contrairement aux informaticiennes qui sont tenues à l'écart malgré toute rhétorique égalitaire, les infirmiers sont pleinement intégrés et très bien acceptés par leurs collègues féminines. Les femmes ont l'air de moins percevoir leurs collègues masculins comme concurrence, et espèrent plutôt jouir d'un prestige plus élevé par le bias d'une 'masculinisation' de la profession.
- (3) Dans des profession atypiques du point de vue du sexe, celui-ci devient un 'master status' qui fait partie de toutes les interactions et jugements. Tandis que cet effet de 'spill-over' a des conséquences négatives pour les femmes, il en a de positives pour les hommes. Contrairement aux femmes, qui sont obligées de lutter contre les associations liées, non à leur profession mais aux images des rôles féminins, les hommes peuvent utiliser leur appartenance de sexe comme ressource. A cause de l'étroite association de masculinité et professionnalité, l'appartenance au sexe masculin signifie objectivité, capacité de gestion et compétence même dans des professions féminines.
- (4) Tandis que les femmes exerçant des professions masculines sont obligées de lutter contre leur mise à part dans des niches féminines, dans le cas contraire ce sont les hommes eux-mêmes qui réclament leurs propres domaines de travail. Dans le cas de l'infirmerie, il s'agit du travail avec des appareils sophistiqués du point de vue technique, du contact avec les médecins et de certains travaux administratifs. Cette délimitation de domaines d'occupation masculins entraîne souvent simultanément une progression sur l'échelle hiérarchique. Tout compte fait, on constate que la différence des sexes est beaucoup plus soulignée par les hommes que par les femmes, qu'ils soient confrontés en tant que majorité avec des 'intruses' féminines ou qu'ils travaillent en tant que

minorité dans une profession féminine.

La coéducation dans l'enseignement de la physique

Walter Herzog, Peter Labudde, Charlotte Gerber, Enrico Violi et Markus P. Neuenschwander

Le projet "La coéducation dans l'enseignement de la physique" utilise l'exemple de cette discipline pour examiner la manière dont l'égalité des sexes est pratiquée dans l'enseignement des sciences mathématiques et naturelles. Cellesci, et en particulier la physique et la chimie, sont celles que les élèves des deux sexes aiment le moins. Concernant la physique, les différences d'intérêt et de niveau entre garçons et filles sont particulièrement marquées; elles augmentent avec l'âge. Nous avons formulé l'hypothèse que cette évolution est due à des processus en rapport avec la motivation des élèves. En cours de scolarité, les filles en viennent à douter de plus en plus de leurs dons pour les mathématiques et les sciences naturelles et à percevoir ces dernières comme un domaine masculin.

La principale question à la base du projet est donc la suivante: comment l'enseignement de la physique peut-il être amélioré, de manière telle qu'il tienne mieux compte des expériences faites par les filles dans ce domaine, ainsi que de leurs intérêts et de la façon dont elles apprennent. De manière aussi à ce qu'il soit à même de contrer leurs évaluations stéréotypées de la répartition des 'dons', de les aider à plus s'intéresser à la physique et d'améliorer leurs prestations au niveau de cette discipline. Dans ce but, nous sommes intervenus avec une étude menée au niveau de la 2e année secondaire, utilisant des concepts didactiques adaptés aux critères caractérisant un enseignement de la physique convenant aux élèves de sexe féminin.

L'étude comporte quatre phases:

Phase 1: élaboration de critères concernant un enseignement de la physique convenant aux élèves de sexe féminin

Phase 2: préparation de deux modules d'enseignement correspondant aux critères mentionnés, par les membres du groupe expérimental I

Phase 3: mise en oeuvre des modules dans trois groupes expérimentaux:

- groupe I: sensibilisation des enseignants concernant la manière dont les filles sont défavorisées dans le contexte de l'enseignement de la physique (organisation de deux demi-journées de sensibilisation, interviews avec les enseignants), préparation des modules, test de ces derniers par les enseignants dans leur propre classe, supervision par l'équipe du projet (observation de l'enseignement) et les enseignants eux-mêmes (intervision)
- groupe II: sensibilisation, test des modules d'enseignement préparés par les membres du groupe I, supervision
- groupe III: test des modules d'enseignement sans sensibilisation préalable et sans supervision
- groupe de contrôle: enseignement de la physique selon des didactique et méthode traditionnelles, les aspects enseignés étant les mêmes que dans les groupes ci-dessus et les participants ne bénéficiant ni de sensibilisation ni de supervision

Phase 4: dépouillement des données et application des résultats Ont participé au projet au total 614 élèves des deux sexes, répartis dans 31 classes de gymnase ou d'école normale en Suisse alémanique, ainsi que leurs 25 enseignant/es. Au début et à la fin de la phase d'intervention, certaines données démographiques et caractéristiques de la personnalité (identité sexuelle, intelligence, niveau scolaire, intérêts, attitudes, etc.) ont été enregistrées auprès des élèves comme des enseignants. Après l'enseignement des deux modules, un test de connaissances a été à chaque fois mené. Résultats:

Le dépouillement des données a montré que les effets attendus ne s'étaient produits qu'en partie. Ceci est dû pour l'essentiel au fait qu'il n'a pas été possible de former des groupes expérimentaux sur une base aléatoire. Les classes ont donc été regroupées avant une seconde étape du dépouillement, ceci en fonction des critères caractérisant "un enseignement de la physique convenant aux élèves de sexe féminin" à la base du projet. Une fois ce regroupement effectué, l'analyse des données a montré qu'en ce qui concerne les aspects prestation, motivation et évaluation par les enseignants, elles correspondent aux attentes. On peut donc en déduire que l'application conséquente de ces critères permet d'obtenir une amélioration de l'enseignement dans le sens souhaité. Il faut toutefois tenir compte de toute une série de variables qui interviennent, rendant difficile l'application du contenu des critères.

De l'intérêt du désintéressement Le bénévolat dans le domaine social

Beatrice Hess, Eva Nadai

Le bénévolat constitue une valeur économique aussi bien que symbolique et il est d'intérêt public aussi bien que privé. L'intérêt privé de l'engagement volontaire est le thème de la présente étude, qui est centrée autour de deux questions : (1) Quel intérêt représente le travail non-rémunéré effectué pour la société par les bénévoles, c'est-à-dire quelles sont les ressources sociales et culturelles qui peuvent être acquises dans son contexte et dans quelle mesure celles-ci sont-elles transférables dans d'autres domaines de l'existence (par exemple profession, politique) ? (2) Cet intérêt est-il différent pour les femmes et pour les hommes ?

Du point de vue méthodique, l'étude a combiné 25 interviews qualitatives et une enquête par écrit auprès de 600 volontaires, membres de cinq organisations actives dans des domaines sociaux et de politique sociale: Croix Rouge, associations de femmes, offres de type Main tendue, abris pour personnes en détresse, projet féministe et autorités sociales.

L'intérêt du bénévolat dépend premièrement du champ d'engagement, deuxièmement des ressources personnelles des bénévoles et troisièmement des champs sociaux vers lesquels il est censé être transféré. Il est indispensable de distinguer le travail à la base de la charge honorifique (fonction de gestion à laquelle on est élu-e).

La carrière individuelle des bénévoles dépend de la concordance de la situation de vie (engagement familial/professionnel), des ressources (sociales, culturelles, matérielles et temporelles), du type de motivation, des modes d'engagement et du contexte de l'engagement (organisation, type d'activité).

Les travaux à la base consistent souvent en des activités isolées sans possibilité de coopération avec d'autres bénévoles, sans responsabilité au-delà de la tâche immédiate et sans visibilité sociale. Le potentiel de qualification se trouve surtout dans le domaine des compétences sociales et de la formation de la personnalité. Les charges honorifiques, par contre, sont encadrées de relations de coopération, garantissent une certaine visibilité des efforts et permettent d'acquérir des techniques d'organisation, des connaissances spécifiques et des capacités de gestion. Bien que les prestations des organisations (formation [continue], certificat d'activité) s'adressent plutôt aux personnes travaillant à la base, elles n'ont pas de valeur d'échange en dehors du secteur bénévole. Même sans ce soutien, du point de vue de leur structure les charges honorifiques de meilleures chances d'augmenter ses ressources culturelles et sociales.

Comme le marché du travail, le secteur bénévole est ségrégé d'après les sexes: les femmes sont surtout actives dans le champ social, les hommes dans le sport, les associations professionnelles, la politique; les femmes fournissent surtout du travail à la base, les hommes ont plus souvent des charges honorifiques. Les femmes (non-actives dans la vie professionnelle) ont moins de chances d'acquérir les ressources sociales et culturelles requises pour une élection à des charges honorifiques. Les contacts personnels déterminent l'accès au travail bénévole. Les bénévoles recrutent souvent des personnes avec un arrière-plan social semblable. Des stéréotypes sur les intérêts et aptitudes spécifiquement liées aux sexes codéterminent à qui s'adressent les demandes et pour quelles activités; elles définissent également quelles personnes vont s'estimer aptes à s'acquiter de quelle tâche. Ces mécanismes aident à consolider la répartition spécifique du travail bénévole entre les sexes. Dans ce domaine également, les femmes sont renvoyées sur les 'plus mauvaises places de travail'.

Les femmes et les hommes acquièrent dans des contextes différents des ressources sociales et culturelles inégales, ainsi qu'une quantité inégale de prestige. En plus, les qualifications et les relations résultant du travail bénévole sont surtout transférables dans la vie active si elle se basent sur une position professionnelle (aussi élevée que possible). Cette base manque à la plupart des femmes qui travaillent volontairement, tandis que les hommes assumant des charges honorifiques disposent souvent d'un haut statut de formation et professionnel. Le travail bénévole des femmes et des hommes ne 'paie' en fin de compte que de manière inégale.

Crise d'identité des sexes? Indicateurs psychologiques pour une évolution égalitaire dans les domaines de la famille et du travail

Lisbeth Hurni, Karin Moser et Lea Haas

Le projet avait pour objectif de collecter des données concernant la manière dont des étudiant-e-s envisagent leur avenir professionnel et privé, ainsi que les stratégies qu'ils-elles développent pour résoudre les problèmes; il devait aussi

évaluer d'un point de vue psychologique certains indicateurs concernant l'égalité des chances entre hommes et femmes. Une approche différenciée des questions liées à l'identité devait fournir une image représentative des étudiant-e-s, permettant d'indiquer où des mesures visant à promouvoir une évolution égalitaire devraient intervenir.

Une enquête a été menée auprès d'un groupe – représentatif pour la Suisse alémanique – d'étudiants en physique, en économie, en psychologie et en langue et littérature allemandes qui se trouvaient en dernière partie de filière. Les principaux thèmes traités furent: projets d'avenir et stratégies visant à résoudre les problèmes, ceci dans les domaines professionnel et familial; préparation d'une thèse ou d'une formation postgrade; évaluation du marché du travail. On a demandé aux sujets d'évaluer différents choix de carrière et de justifier ces derniers. Par rapport au domaine privé, on leur a demandé d'évaluer différentes options (célibat, relation avec un partenaire, avec ou sans enfants), ainsi que différentes formes de division du travail entre homme et femme. Il s'agissait aussi d'évaluer l'importance relative de problèmes typiques apparaissant après le diplôme et de décrire la manière dont ils pourraient être résolus. Sur la base des résultats de l'enquête écrite, des interviews ont été menés sur des thèmes choisis.

Des différences peu significatives sont apparues en rapport avec un certain nombre de thèmes. Hommes et femmes incluent de la même manière les aspects autonomie, créativité, compétence professionnelle et engagement dans l'élaboration de leur carrière, ainsi d'ailleurs qu'à un degré bien moindre la stabilité. L'importance de la compétence à diriger est jugée comme moyenne, les étudiants des différentes disciplines ne considérant toutefois pas qu'il y a des différences entre les sexes à ce niveau. Seul l'indicateur 'défi' a été considéré comme moins positif par les femmes que par les hommes. Concernant la vie privée, les deux sexes accordent préférence au projet d'une relation avec un-e partenaire, enfants compris, qui se caractériserait par une répartition égale du travail entre profession et famille. De plus, sont considérés comme positifs des modèles permettant aux deux sexes de prendre part à la fois au domaine privé et au domaine professionnel et renonçant à la traditionnelle répartition des rôles. La majorité des personnes interrogées prévoit qu'une vie de famille avec des enfants ne sera possible qu'un certain nombre d'années après le diplôme. Concernant l'évaluation des compétences à résoudre des problèmes, les résultats montrent que l'on attribue aux femmes une capacité qualitativement meilleure à s'acquitter de cette tâche dans la vie privée, alors que les hommes disposent de meilleures compétences à ce niveau dans la vie professionnelle. Nous proposons de considérer la capacité à résoudre des problèmes comme un indicateur central par rapport aux questions liées à l'égalité des chances. Il s'est avéré lors des interviews que les deux sexes sont conscients de problèmes relatifs à l'égalité des chances en tant que liés à la vie professionnelle plus qu'au quotidien de l'université. On ne peut pas dire qu'en fin d'études on enregistre une crise d'identité des sexes. Mais une telle crise pourrait se manifester chez les femmes et hommes interrogés si les plans qu'ils ont élaborés pour l'avenir ne peuvent pas être concrétisés. Une promotion de l'égalité des chances devrait intervenir durant la période allant de la fin des études aux premières années de la vie professionnelle.

Mesures visant l'égalité et la promotion des femmes dans des positions de gestion.

Une étude comparative sur les élites économiques et politiques suisses

Brigitte Liebig

Les corporations de gestion sont des exposants de la dimension sexuelle de l'inégalité sociale. Dans tous les domaines importants de la société, l'appartenance au sexe féminin explique l'exclusion de ses rangs supérieurs. Cette étude a comme thèse de départ que ces corporations sont fermées aux femmes à cause de la construction de différences entre hommes et femmes, masculinité et féminité. Les mécanismes de la production, du maintien et de la reproduction des différences des sexes dans la sphère professionnelle et publique se trouvent à différents niveaux sociaux et sont de caractère différent. Dans le cas présent, il s'agit de formes structurelles et culturelles de ségrégation des champs de travail et des thèmes, de modèles de recrutement et de promotion spécifiques des sexes, de formes spécifiques de discrimination sur le plan des interactions sociales, ainsi que d'exigences qui partent de la construction d'un soit-disant 'masculin' prototype de biographie professionnelle - incluant également la séparation des travaux dans le cadre de la famille qui le rend possible - dépassé depuis longtemps.

Le rapport met à jour l'existence de ces mécanismes. Des différences en partie immenses entre les champs de travail, les opinions personnelles, les ressources culturelles et sociales, les carrières professionnelles et/ou politiques ainsi que les conditions de travail et les situations de vie privées actuelles de membres masculins et féminins de l'élite suisse sont démontrées sur la base d'une enquête par écrit auprès de représentant-e-s choisi-e-s de domaines de gestion économiques et politiques. Il ressort aussi que des femmes dans des entreprises ont tendance à se trouver face à des conditions de promotion et de travail plus mauvaises que dans le champ politique. Leur représentation dans les rangs supérieurs des plus grandes entreprises suisses est non seulement plus basse que dans des positions importantes du législatif et de l'exécutif suisses, mais les femmes dans des domaines de gestion économique sont aussi plus souvent confrontées à des opinions conservatrices respectivement à des questions d'égalité. Elles sont plus discriminées pendant des processus de recrutement dans l'élite économique et moins promues au cours de leur carrière professionnelle que dans le champ de la politique. Et pour finir une maternité s'intègre mieux dans une carrière politique que dans une carrière professionnelle. Mais à côté de toutes les différences spécifiques des sexes et des institutions se trouvent aussi des similarités entre les interrogé-e-s : Hommes et femmes sont très privilégié-e-s concernant leur ressources de formation, professionnelles et sociales en comparaison avec la movenne de la population, et les deux perçoivent beaucoup des conflits se développant au cours de leur promotion dans des domaines de gestion de la société ainsi que de leur activité actuelle de la même façon, c'est-à-dire comme lourds.

L'étude aborde des raisons possibles pour les différences et les point communs constatés ; elle formule des propositions pour la promotion de l'égalité des sexes

dans des positions supérieures de l'économie et de la politique ainsi que des stratégies pour la promotion de la participation des femmes dans des organisations économiques et politiques en général. Les suggestions insistent sur la dialectique entre des mesures structurelles et des mesures qui ont pour but l'intégration du principe de l'égalité dans la conscience publique.

Solidarité - indépendance - indigence Le chemin difficile vers une égalité entre homme et femme dans l'AVS de 1939 à 1980

Christine Luchsinger

La création de l'AVS en Suisse après la Deuxième Guerre Mondiale était placée comme nulle autre assurance sociale sous le signe de l'éloignement de l'indigence. Une assurance populaire extrèmement solidaire était censée rendre possible une existence (modeste) à toutes les personnes agées. Mais malgré le haut but visé et aussi après de nouvelles révisions, le traîtement inégal des sexes dans l'AVS n'a pas pu être éliminé. Qu'est-ce qui s'est mal passé ?

Le projet met à jour les différentes définitions de la solidarité et de l'indigence pour hommes et femmes, qui ont été utilisées dès le début. Une rediscussion fondamentale des normes spécifiques des sexes dans la loi sur l'AVS n'a pas eu lieu jusqu'en 1980 malgré différents essais.

Le travail a pour but d'examiner de près la solidarité dans le cadre de l'AVS. Celle-ci peut être divisée en une forme horizontale de solidarité entre plusieurs personnes en principe égales, et une forme verticale de solidarité avec une composante nettement hiérarchique. Cette dernière concernait en première ligne les femmes. L'homme en tant qu'individu entrait en vue dans l'assurance comme représentant de la famille respectivement du mariage, la femme était soumise à sa 'protection'. En termes de solidarité, ceci s'exprimait d'un côté par la solidarité postulée de l'homme avec la femme, de l'autre côté par la solidarité des célibataires avec les mariés, qui soulageait le mari et rendait responsable la population entière de l'entretien des épouses non-actives. A côté de l'élément émancipatoire dans l'AVS en tant qu'assurance solidaire entrait donc une perspective partant de la biographie 'normale' masculine, c'est-à-dire d'une activité professionnelle à cent pour cent durant toute la vie, et d'un travail de réproduction délégué aux femmes et non-reconnu par l'AVS.

Le projet se penche sur les arguments qui servaient à justifier le traîtement inégal des femmes et des hommes ou des femmes d'état civil différent dans une perspective historique longitudinale à travers quatre décennies. Voici les conclusions principales:

• L'AVS n'a jamais atteint le but d'éliminer l'indigence. Celle-ci était tolérée plus facilement chez les femmes que chez les hommes (avec exceptions).

- Des raisons économiques jouent un rôle dominant quand il s'agit d'accepter des révendications féminines émancipatoires. Les associations patronales ont réalisé cela bien plus tôt que les syndicats.
- Les rentes différenciées d'après le sexe ne sont compréhensibles qu'en relation étroite avec la politique sociale générale, qui était encore une fois nettement plus axée sur la biographie 'normale' masculine surtout pendant les années soixante.
- Sous le nom de protection familiale, les parlementaires s'engageaient encore pendant les années soixante pour des réglements excluant les femmes non seulement pendant la 'phase enfants', mais pour toujours de la vie active.
- Il existe une divergence entre l'argumentation poursuivie dans les corporations où les femmes étaient représentées (Commission pour l'AVS) et celles où ceci n'était pas le cas (parlement jusqu'en 1971).
- Dans les deux cas de baisse de l'âge de retraite pour les femmes, les arguments patriarcaux ont dominé.

Modèles normatifs de l'égalité et justifications des pratiques inégalitaires entre femmes et hommes

Patricia Roux, Valérie Perrin, Marianne Modak, Bernard Voutat

L'objectif de la recherche est de saisir les différentes conceptions que les couples ont de l'égalité au quotidien, ainsi que la façon dont ces conceptions s'articulent avec la répartition des rôles dans les domaines ménager, éducatif et professionnel.

400 femmes et hommes âgés de 25 à 60 ans, mariés et de nationalité suisse, ont été interrogés par questionnaire. Il ressort de l'étude qu'en matière d'organisation conjugale et de partage du travail entre femmes et hommes, ces personnes ont des critères de justice fort différents pour définir les droits et les devoirs attachés à chaque sexe. La parité, c'est-à-dire l'idée que tout doit être partagé à parts strictement égales, est l'un de ces critères; l'équilibre entre les investissements de chaque conjoint en est un autre, le principe étant que la femme peut compenser par sa contribution domestique l'investissement professionnel de l'homme; et enfin, même si elles sont moins nombreuses (40% environ), certaines personnes ont une vision plus figée des rôles, attribués à chaque conjoint en fonction de son appartenance sexuelle.

Le concept d'égalité, tant présent dans le débat public, garde donc un caractère général et flou qui laisse la porte ouverte à de nombreuses interprétations. Cela est encore plus frappant si l'on examine les pratiques des individus. Sur ce plan en effet, l'étude effectuée montre que les choses n'ont pas beaucoup changé, et ceci quels que soient les principes que l'on défend dans le domaine du partage des tâches et du travail. Ces pratiques restent fondamentalement inégalitaires, même dans les couples où l'on adhère à l'idée d'égalité. La raison principale de cet écart entre principe et réalité est que les conjoints puisent dans leur quotidien de multiples arguments qui leur permettent d'expliquer la situation d'inégalité qu'ils vivent. Le manque de temps, les besoins et les intérêts de chacune et chacun, la nécessité de maintenir l'équilibre conjugal ou familial par

exemple sont autant d'éléments qui légitiment l'inégalité entre partenaires, au point que celle-ci est détournée de son sens premier et devient quelque chose d'acceptable, qui est même juste et fonctionnel par rapport à la réalité quotidienne qu'il faut bien assumer.

Un autre processus par lequel hommes et femmes nient ce problème d'inégalité lorsqu'ils évaluent leur situation personnelle est celui de la comparaison sociale: par rapport aux autres hommes, chacun estime qu'il en fait plus que les autres, et du côté des femmes interrogées, on ressent la maigre contribution masculine aux activités familiales comme un plus appréciable dont les amies que l'on côtoie ne bénéficient pas ou moins.

Ainsi, l'urgence du débat public sur l'égalité marque un décalage important avec la manière dont est vécue la réalité quotidienne des couples. Cette réalité est contraignante, dans la mesure où elle oblige les individus à s'accommoder des inégalités pour pouvoir fonctionner. Du manque d'infrastructures qui allégeraient les charges familiales à la généralisation du plein temps masculin et du temps partiel féminin dans le monde professionnel, en passant par la non-reconnaissance de toutes les responsabilités sociales que les femmes assument et par les disparités salariales qui renforcent leur dépendance économique, toute la structure sociale légitime les fondements d'une réalité conçue comme juste et indépassable. C'est donc bien à ce niveau-là, davantage macro-social, qu'il faudrait intervenir pour que la réalité quotidienne des échanges entre femmes et hommes soit vécue autrement.

L'évolution des mesures extraordinaires de protection des femmes dans le droit suisse du travail au XXe siècle

Regina Wecker, Brigitte Studer et Gaby Sutter

Le 1er décembre 1996, le peuple suisse a clairement rejeté la révision de la loi sur le travail, à une majorité des deux tiers. Le débat concernant un réaménagement des conditions de travail est donc à nouveau ouvert; les travaux de révision ont été repris peu après le scrutin.

La révision avait été inspirée par l'idée que la loi sur le travail – et en particulier la manière dont elle interdit aux femmes le travail de nuit dans l'industrie – n'est pas compatible avec le mandat constitutionnel d'égalité (art. 4, CF). Cette idée a toutefois provoqué une révision de l'ensemble de la loi.

Se fondant sur ce débat, les auteures examinent l'historique de la naissance de cette législation et le contexte politique l'entourant, ainsi que les effets de cette dernière sur la position des femmes dans la société en général et sur le marché du travail en particulier. Le cadre théorique de cet examen est fourni par le concept selon lequel genre et différences entres les sexes ne sont pas des "faits" immuables, mais des constructions qui sont élaborées par le biais d'actes quotidiens, de discours, de lois et de normes.

Le contexte international joue un rôle important par rapport à l'élaboration des dispositions visant à protéger les femmes. En effet, juste après la Première Guerre mondiale, l'interdiction du travail de nuit fut considérée – comme d'autres objectifs de la politique sociale, tels la journée de huit heures, le congé maternité payé et le principe d'un même salaire pour un même travail – comme

un instrument qui permettrait de garantir la paix sociale. En Suisse, ces mesures ont été détachées de leur contexte et l'interdiction existante du travail de nuit dans les fabriques a été élargie à l'ensemble du domaine des arts et métiers. On n'y a pas accepté la notion globale de congé maternité payé, ni celle de l'égalité économique entre hommes et femmes.

Il devient donc clair que la Suisse du 20e siècle n'a pas créé d'ordre nouveau, se contentant de réaffirmer le status quo - et ceci au niveau de la hiérarchie des sexes comme à celui de la structure du marché du travail. La main-d'oeuvre féminine a été considérée comme "digne de protection", mais simultanément comme nettement différente de la main-d'oeuvre masculine et donc définie comme secondaire. Au centre de l'élaboration et du maintien de cette différence se situe le fait que les femmes sont toujours définies à travers la famille; voir, selon le contexte du discours, les "devoirs" familiaux des femmes mariées ou la démarche légitimant le fait que les femmes célibataires ont moins de droit par l'argument qu'elles n'ont pas à subvenir aux besoins d'une famille. Ces différences de contextualisation ont permis d'élaborer des constructions contradictoires dans lesquelles, d'un côté, la main-d'oeuvre féminine en général méritait bien protection particulière mais, de l'autre, le droit du travail ne protégeait que très mal la maternité et n'apportait aucun soutien économique à cette dernière. Ces disparités furent maintenues au moment de l'élaboration de la loi sur le travail de 1964.

Ces deux aspects se combinèrent pour maintenir les différences entre hommes et femmes et définir les femmes comme une main-d'oeuvre déficitaire. Ceci signifie qu'une abolition de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes ne s'inscrit pas dans une politique efficace de l'égalité, à moins qu'on ne la remplace par autre chose. Les multiples interdépendances liant lois de protection destinées aux femmes, dispositions concernant la maternité et position de discrimination sur le marché du travail, y compris la définition des qualifications professionnelles des hommes et des femmes et la construction sociale du genre, montrent qu'accorder ponctuellement "l'égalité" aux femmes au niveau du travail de nuit ne peut en aucun cas modifier la hiérarchie des sexes. Une politique d'égalité durable doit associer égalité dans le droit du travail et égalité économique, protection globale de la santé et sécurité économique en cas de maternité.

Le grupe d'expert(e)s

Prof Dr. Ingeborg Schwenzer (Présidente), Institut für Rechtswissenschaft, Universität Basel, Maiengasse 51, 4056 Basel, Tel. 061/267 25 00

Prof. Dr. Gabrielle Antille, Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève, 2 rue Dancet, 1211 Genève 4, Tel. 022/705 77 88

Prof. Dr. Andreas Auer, 3 rue Rudolf Tschumi, 1201 Genève, Tel. 022/705 85 31

Prof. Dr. Pierre Bühler, Faculté de théologie, Université de Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 41, 2000 Neuchâtel, Tel. 032/724 30 40

Dr. Laura Cardia-Vonèche, Institut de médecine sociale et préventive, CMU, Rue Michel-Servet 1, 1211 Genève 4, Tel. 022/702 57 21

Dr. Martine Chaponnière, 16 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève, Tel. 022/310 69 79

Prof. Dr. Heinz Hausheer, Zivilistisches Seminar, Falkenplatz 9, 3012 Bern, Tel. 031/631 37 96

Dr. Ursula Pia Jauch, Philosophisches Seminar, Universität Zürich, Culmannstr. 1, 8006 Zürich, Tel. 01/257 28 55

Dr. Claudia Kaufmann (Bundesvertreterin), Generalsekretariat EDI, Inselgasse, 3003 Bern, Tel. 031/322 80 37

Referentin:

Prof. Dr. Beatrix Mesmer, Kutscherweg 28, 3047 Bremgarten, Tel. 031/301 63 38

Direction du programme:

Prof. Dr. Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Département de science politique, Université de Genève, Uni-Mail, Bd. Carl-Vogt 102, 1211 Genève 4, Tel. 022/705 83 61

Dr. Eva Nadai, Institut für Soziologie, Lerchenweg 36, 3000 Bern 9, Tel. 031/631 48 11

Sekrétariat:

Dr. Christian Mottas, Schweizerischer Nationalfonds, Wildhainweg 20, 3001 Bern, Tel. 031/308 22 22